

 	PSYCHOLOGUE ESPACE SANTE AU TRAVAIL	Codification : P_REF
		Date d'application : P_APPLICATION_DATE
		Page : 1/3



	Nom	Fonction	Signature
REDACTION	DRUET CABANAC Michel VEDRENNE Corinne	Responsable du service de santé au travail Médecin	
VERIFICATEUR	FILLON Sandrine	Responsable du département recrutement, mobilité et accompagnement individuel	
APPROBATEUR	JEHANNO Laëtitia	Directrice des relations humaines	

PRESENTATION DU POSTE

<p>Fonction : Psychologue du travail</p> <p>Le CHU de Limoges emploie 7 000 agents et constitue le premier employeur de l'ex région Limousin. Il bénéficie d'un service de santé au travail d'entreprise autonome. L'activité de ce service concerne la surveillance et le suivi des professionnels de la structure.</p> <p>Dans le cadre d'un espace de « Santé au Travail » et plus particulièrement de sa politique de prévention des risques professionnels, le CHU de Limoges dispose d'une équipe pluridisciplinaire de santé au travail, dont est membre le psychologue du travail. Il s'agit de prendre en compte les risques psychosociaux pouvant altérer la santé de ces agents dans toutes ses dimensions : mentales (troubles du sommeil, épuisement professionnel, violence ...), physiques (trouble musculosquelettique, accidents cardiovasculaires ...), et sociale (perte de compétences, renoncement à la formation, à leur métier...).</p> <p>Métier (<i>précisez également le code métier</i>) : 10P10 – psychologue</p> <p>Liaisons hiérarchiques : Médecin responsable du service de santé au travail</p> <p>Liaisons fonctionnelles Direction des relations humaines Professionnels l'espace de santé au travail personnel d'encadrement Partenaires extérieurs Professionnels de l'établissement</p>

MISSIONS

<p>Missions principales : Les missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prévention des risques psychosociaux, - le soutien et le maintien dans l'emploi des agents du CHU de Limoges <p><u>Interventions individuelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien psychologique en cas de détresse psychologique, de stress, d'épuisement professionnel, de souffrance au travail et voire d'urgences psychologiques. - Actions de maintien dans l'emploi : accompagnement, sur indication du médecin du travail, lors des situations d'inaptitude, de handicap et d'aménagement de poste dans le cadre de la mobilité des agents et

 	PSYCHOLOGUE ESPACE SANTE AU TRAVAIL	Codification : P_REF
		Date d'application : P_APPLICATION_DATE
		Page : 2/3

à leur demande.

- Accompagnement à l'élaboration du projet professionnel (orientation, reconversion, aide aux techniques de recherche d'emploi, ...), à la demande des agents.

Interventions collectives :

- Intervention auprès d'un collectif de travail, en réponse à des difficultés exprimées collectivement par les agents et sur la demande de l'encadrement (problématiques organisationnelles, situations de conflits interpersonnels, tensions, deuil....)

- Actions de médiation en partenariat avec la Direction des Relations Humaines en vue de prévenir ou de résoudre les difficultés de type managérial susceptibles d'être liées à des problèmes de maltraitance ou de discrimination.

Activités institutionnelles :

Participation aux réunions de suivi médical des agents avec le service de santé au travail, la direction des relations humaines, la coordination générale des soins.

Participation au CHSCT à titre consultatif.

Activités spécifiques :

Participation aux projets engagés par l'établissement dans le cadre du projet social et de la politique de gestion des ressources humaines.

Participation aux réflexions sur la santé au travail et à la mise en œuvre de démarches de prévention en lien avec la médecine préventive.

Conseil sur les questions relevant des risques psychosociaux, des conditions de travail et de l'accompagnement au changement.

Contribution aux travaux mis en œuvre dans le cadre de la prévention risques psychosociaux (DUERP...) et de l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Rédaction et présentation d'un rapport d'activité annuel.

Recommandations dans les domaines de la formation et du recrutement sur demande.

PARTICULARITE DU POSTE ET RISQUES PROFESSIONNELS LIES A L'ACTIVITE

Spécificités du poste :

Poste à temps partiel (50 ou 60%)

Forfait cadre – disponibilité au regard des besoins des professionnels

Moyens mis à disposition (techniques, humains, financiers) :

Mise à disposition d'un bureau pour la réalisation des entretiens.

- Avec ordinateur et accès à imprimante,

- Téléphone.

Mise à disposition d'une messagerie électronique

PROFIL REQUIS

Formations – Qualifications:

Psychologue clinicienne et du travail



Conditions de recrutement :

Recrutement sur la base d'un CDD renouvelable. Possibilité de CDI en fonction de la manière de servir.

Rémunération sur la base de la grille du corps des psychologues de la Fonction Publique Hospitalière

Compétences et aptitudes exigées :

- Maîtriser la conduite d'entretiens individuels et collectifs (animation de réunion, groupe de travail,

 	PSYCHOLOGUE ESPACE SANTE AU TRAVAIL	Codification : P_REF
		Date d'application : P_APPLICATION_DATE
		Page : 3/3

régulation d'équipe,...)

- Maîtriser les méthodes et les techniques en analyse du travail
- Construire une intervention avec le choix d'une méthode et des moyens correspondants
- Rédiger et mettre en forme des notes, documents et/ou rapports, et faire preuve de qualités rédactionnelles
- Travailler en équipe pluridisciplinaire et de manière transversales avec différents acteurs
- Etre capable d'écoute et de dialogue
- Faire preuve de rigueur, de méthode et de synthèse et formuler des préconisations concrètes
- Faire preuve d'autonomie et respecter le secret professionnel (code déontologique des psychologues)
- Adapter son comportement aux différents publics,
- Adapter sa pratique professionnelle à des situations critiques
- Savoir prendre de la distance par rapport aux situations étudiées
- Maîtriser les outils bureautiques (Word, Excel, power point...)

Des connaissances de l'organisation, du fonctionnement, des métiers et du statut de la FPH seraient appréciées.